



AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU DE 2 426 M2 DE TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE CHAGNY POUR UNE ACTIVITE DE REPARATION ET MAINTENANCE NAVALE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Territoriale Sud Est, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur Madame Sophie Matrat dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Gestionnaire Yxime, M. Nicolas CATTIN / Courriel : ncattin@yxime.fr / Téléphone : 03.80.58.60.52 / Adresse : 18 avenue du Maréchal Foch, 21000 Dijon.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition de 2 426m2 de terrain nu sis lieudit « La Gare » à Chagny (71150).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à l'EURL PAPIILLON dont le siège est sis Pont de Bouzeron à CHAGNY (71150).

Date d'effet de la convention d'occupation : 01 mars 2019

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, BP 61616, 21000 Dijon

Téléphone : 03.80.73.91.00 - Télécopie : 03.80.73.39.89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr